



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Tarbes, le 14 décembre 2025

### **POINT DE SITUATION 18h00 – DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE – HAUTES-PYRÉNÉES (65)**

Suite au signalement d'une suspicion d'un second foyer de dermatose nodulaire contagieuse dans le département des Hautes-Pyrénées, des prélèvements ont été réalisés (sang et nodules). Les résultats reçus ce dimanche 14 décembre 2025 sont négatifs.

À l'échelle du département des Hautes-Pyrénées, il n'y a donc plus de foyer de DNC en cours.

Dès demain, lundi 15 décembre 2025, le préfet des Hautes-Pyrénées se rendra dans un cabinet vétérinaire du département pour conduire une réunion technique avec la profession vétérinaire afin d'organiser dans les meilleures conditions la campagne de vaccination. Conformément aux engagements pris, le département bénéficiera de toutes les doses nécessaires pour assurer la couverture vaccinale de la totalité du cheptel de bovins (de l'ordre de 90 000 têtes).

Les actions de mobilisation agricole se sont poursuivies toute la journée. Les points de blocage, notamment sur l'autoroute A64 qui reste fermée à la circulation, n'ont pas évolué depuis le précédent point de situation.

Le préfet invite donc l'ensemble des personnes appelées à se déplacer à compter du lundi 15 décembre 2025 à prendre en compte ces difficultés qui se traduiront par des déviations et un allongement probable des temps de trajet.

Le préfet réunira l'ensemble des organisations professionnelles agricoles le mardi 16 décembre 2025, dans le cadre des réunions mensuelles programmées. Il y évoquera notamment l'organisation de la campagne vaccinale, afin de protéger l'ensemble du cheptel du département dans les meilleurs délais.

Il sait d'ores et déjà pouvoir compter sur la mobilisation de l'ensemble des éleveurs en appui des services vétérinaires pour faciliter cette étape essentielle au traitement et à l'éradication de la DNC.

**L'ensemble des informations relatives à la DNC sont disponibles sur le site du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire et sur le site de la DRAAF Occitanie :**

<https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation>

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a9692.html>

---

#### **DIRECTION DU CABINET DU PRÉFET**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA  
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

4 Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

[www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

@prefet65

